DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

Compte rendu du Conseil Municipal

du Jeudi 14 février 2019

Présents : MM. GANÉE Roger, GANÉE Jean-François, IMBERT Alain, BOULAHYA Rachid, GELIN Yves, TRAPET Edouard, ERTUGRUL Ali et Mmes HOSTALIER Valérie, ROUX Michèle, BROCOT Nathalie, BROCOT Emilie, LABELLE Aurélie
Absent(e)(s)-excusé(e)(s): MM. GIORGIS Jean-Jacques (procuration à BOULAHYA Rachid)
Absent(s) non-excusé(s) : M. DA SILVA Carlos

Secrétaire de séance : IMBERT Alain

M. le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les modifications portées au compte rendu du conseil municipal du jeudi 24 janvier 2019 : **adopté à l'unanimité**

1) Communauté de Communes Rives de Saône : modification des statuts – version n°11

Arrivée de M. Rachid BOULAHYA à 20 heures 10.

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes qui aménage les modalités de transfert, considérant les modifications à apporter à la version n° 10 des statuts :

- Compétences optionnelles, suppression :

Assainissement : ~~mise en œuvre et gestion du service public des eaux pluviales urbaines en ce qui concerne la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales des aires urbaines (zones urbanisées et à urbaniser des documents d'urbanisme des communes).~~
~~La nature des équipements entrant dans le champ de la compétence « Eaux Pluviales » est définie par un règlement de service.~~

- Compétences obligatoires, ajout/modification :

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17
Politique local du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêts communautaires **(voir délibération annexée).**
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'Environnement.
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification des statuts – version n° 11 proposée.

2) Patrimoine immobilier : attribution logement communal

- **Logement communal 4 place des Ecoles – appartement – 1er étage – porte de gauche – attribution :** après avoir entendu les explications de M. GANÉE Jean-François, adjoint en charge de la commission « Patrimoine Immobilier » du 12 février dernier, à l'unanimité, **le Conseil Municipal décide d'attribuer ce logement à M. et Mme Patrick RAPENNE et de fixer le loyer à 460 €/mois**.

3) Communications du Maire

- **Tirage au sort jurés d'assises année 2019 :** Il est procédé au tirage au sort de six personnes sur la liste électorale en vigueur : Mmes Arlette LARSONNIER, Martine CARABALLO, Maryse BLANQUART, Marie-Madeleine MILLET et MM. Jacques GAUTHRON, André LARSONNIER.
- **CDG – avenant à la convention médecine travail – changement taux cotisation** : **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du personnel du service de médecine préventive du CDG 21 – taux : 0,42 % et d'autoriser le Maire à signer la convention.
- **Echo Eusébien – tarifs annonceurs année 2019** : **à l'unanimité**, reconduction des tarifs de l'année 2018.
- **Travaux réfection chaussée route d'Echenon** : présentation du projet par M. le Maire. La consultation auprès des entreprises se déroulera courant avril avec une date de début de travaux en juin 2019. Coût estimatif HT des travaux : 123 000 €.
  A noter que le Conseil Départemental a prévu aussi pour l'année 2019 la réfection d'une partie de la chaussée de la route de Dijon entre le rond-point à l'entrée de Saint-Usage et le virage/croisement route de Dijon/route de Trouhans. Ces travaux se dérouleront de nuit.

- **Droits de préemption** : lecture par M. le Maire des demandes reçues depuis le dernier conseil municipal.
- **Rapports analyses eau ARS janvier et février 2019** : Bonne à la consommation. Ils ont été transmis à tous les conseillers municipaux par mail.
- **Personnel communal – mutation D.G.S :** Mme MATHIRON Nathalie a été recrutée Directrice des Services à la ville de Seurre. Suite à sa demande de mutation, un recrutement (rédacteur ou attaché) est en cours pour son remplacement. Départ prévu de Mme MATHIRON Nathalie le 28 avril 2019 au plus tard.
- **Prochain conseil municipal** : jeudi 14 mars 2019 à 20 heures.

4) Questions diverses

- M. le Maire fait le point sur les affaires juridiques.

-Camping les Herlequins : procédure d'abrogation du PLU concernant les 3 parcelles cadastrales du camping demandé par la commune de Saint-Jean-de-Losne au Tribunal Administratif de Dijon. Procédure en appel au Tribunal Administratif de Lyon de Mme Billard depuis juillet 2018 pour ce qui concerne les mobil homes. Pas d'information complémentaire.

-ZAE de l'Echelotte : réunion de conciliation proposée par le Tribunal Administratif de Dijon. Acceptée par les deux parties. A suivre.

- Intervention de M. GELIN Yves en sa qualité de vice-président du SBV concernant les participations communales et les travaux en cours.

Fin de séance à 21 heures 10.